

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2012

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par

M. Foulon, M. Le Fur, M. Solère, M. Decool, Mme Duby-Muller, M. Breton, M. Chartier,  
M. Sermier, Mme Schmid, M. Cinieri, M. Bonnot, Mme Rohfritsch et M. Darmanin

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« ne sont pas »,

le mot :

« sont ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les emplois d'avenir, destinés aux jeunes qui ne parviennent pas à s'insérer dans le milieu professionnel, privilégieront le secteur de l'aide à la personne. Il serait discriminatoire pour les particuliers qui n'ont pas les moyens de passer par un prestataire de services de ne pas pouvoir avoir recours aux emplois d'avenir.